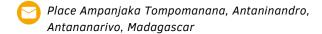


ORDRE NATIONAL DES MEDECINS DE MADAGASCAR



+261 20 22 207 57

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DE MADAGASCAR

ordre.pharmada@gmail.com pdt_ordrephcien_mada@yahoo.fr

+261 20 22 207 57



PORTE 420
IMMEUBLE MEF
ANTANINARENINA
101 ANTANANARIVO
020 22 355 50
dgimpots@moov.mg









Incitations fiscales pour les start-ups et les PME

SECTEUR SANTE

IMPOT SUR LE REVENU (IR)

Application d'un taux réduit de 10% pour les revenus réalisés par les personnes physiques ou morales exerçant des activités dans le cadre de la profession de la santé : Article 01.01.14.V du CDI

DROIT D'ACCISES

- Exonération de l'Alcool nature destiné à la préparation des médicaments ou utilisé par les établissements sanitaires ou scientifiques ainsi que l'alcool éthylique dénaturé dans les conditions réglementaires : Article 03.01.02.2°

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

- Exonération de l'Importation et la vente de médicaments : **Article 06.01.06.8°**
- Exonération de l'importation et la vente des produits contraceptifs et des préservatifs
- Exonération de ventes de matières et intrants destinés à la fabrication de médicaments ainsi que des articles d'emballage exclusivement conçus pour leur vente au détail sous réserve d'une attestation de destination : Article 06.01.06.8°







IMPOT SUR LE REVENU DES CAPITAUX MOBILIERS (IRCM)

Exonération des intérêts des emprunts contractés pour la réalisation d'investissements octroyés par des organismes de financement extérieur : Article 01.04.10 du CDI

 Exonération des produits et matières entrant dans la fabrication des médicaments : Article 03.01.02.3° du CDI

- Exonération des prestations fournies dans le cadre de la profession de la santé : **Article 06.01.06.7°**
- Exonération de l'importation et la vente de matériels, équipements et consommables médicaux : Article 06.01.23 °